



## Activités nautiques et baignade

L'eau est indispensable pour les loisirs, surtout l'été, mais aussi toute l'année. La richesse des sites, la vitalité des associations sportives et de pêche, la présence de plus en plus structurée des professionnels, la volonté des collectivités d'intégrer les loisirs d'eau dans le développement local, la création d'emploi font du développement des loisirs liés à l'eau un enjeu majeur en Aquitaine.

Trois conditions sont indispensables : une eau de qualité et en quantité suffisante, des sites intégrés préservant l'environnement et une démarche concertée pour concilier les usages (protection des sites, pratique sportive accessible, pêche, activités de tourisme à moteur, professionnels formés...).

La loi sur l'eau de 1992 stipule que « l'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements » et « le développement de la ressource en eau est d'intérêt général ». Dans un souci de gestion équilibrée de cette ressource, elle garantit certains usages dont les intérêts doivent être légitimement satisfaits ou conciliés. Les loisirs et sports nautiques sont de ceux-là. Le préfet et ses services doivent veiller au respect de ce principe en facilitant la concertation et en imposant si nécessaire des prescriptions spécifiques.

La nouvelle compétence du Conseil général permettra de concrétiser à court terme la création de la commission départementale des espaces et sites de pleine nature. Cette structure partenariale sera le lieu de diagnostic et de propositions d'élaboration de plans départementaux. L'observatoire de l'eau et des Pays de l'Adour y sera utilement associé.

Le stade d'eaux-vives de la communauté d'agglomération de Pau porté par la très olympique famille Estanguet sera de ce point de vue une véritable tête de réseau.

**François LACO**  
Directeur Jeunesse et Sports  
des Pyrénées-Atlantiques



Nive- parcours Ossès-Bidaray - Aout 2004 - Cl. P. Regnacq

## Un potentiel important

L'eau constitue un support important pour les loisirs et génère de nombreuses activités ludiques ou sportives :

- la baignade, l'aviron, le motonautisme et le ski nautique sur les plans d'eau,
- le canoë-kayak, et tous ses dérivés ludiques (raft, hydro-speed,...) sur les rivières rapides,
- le canotage et la croisière nautique sur les cours d'eau plus lents.

Le bassin de l'Adour offre un large éventail de supports dans ce domaine :

- les torrents pyrénéens, ou «hautes rivières», offrent sur près de 200 km des parcours sportifs de haute technicité, parfois d'intérêt national ou international ; leur faible bassin d'alimentation limite souvent la pratique à la fonte des neiges ou à des périodes très spécifiques
- les rivières «d'eaux vives» (gaves, nives) comptent près de 400 km de rivières navigables. Leur pente encore suffisante et leur débit plus important les rendent navigables toute l'année et accessibles à un plus large public,
- les rivières de plaine (Adour, Midour, Douze, Midouze, et affluents de l'Adour), avec leur courant plus lent, sont plus accessibles pour le canotage ou la croisière nautique. Sur près de 500 km, elles offrent des potentialités de parcours découverte-nature et loisirs.
- le bassin aval, soumis à l'influence des marées (Adour, Nive, Gaves Réunis...), assimilable aux plans d'eau, est utilisé pour la croisière nautique et l'aviron.
- les 2000 plans d'eau disséminés dans le bassin, d'origine diverses : lacs naturels de montagne, retenues hydro-électriques, retenues d'irrigation ou de soutien d'étiage, lacs de gravières, étangs...

Cependant, ce large potentiel est souvent sous-utilisé, à cause des nombreuses contraintes qui en limitent l'utilisation ou de l'intérêt ludique ou sportif parfois insuffisant.

# L'activité nautique en rivière

L'activité nautique représente 217000 embarquements annuels, mais prend des formes multiples :

La pratique sportive du **canoë-kayak** est ancienne dans le bassin de l'Adour ; elle se pratique souvent en club, en petit groupes, et se disperse sur de nombreuses rivières du bassin, de toutes tailles et de toutes difficultés ; quelques structures associatives plus importantes orientées «sport-nature» proposant des stages avec hébergement se sont également développées sur les gaves. L'apparition du **rafting** au début des années 1980 a ouvert la voie à une activité grand public gérée par des structures professionnelles reposant sur le concept «aventure, émotions, sensation» . Cette activité s'est largement développée dans les années 1990, tant en terme de clientèle que d'activité économique. Elle «exploite» des tronçons de rivières beaucoup plus restreints, devant répondre à des critères de navigabilité, d'organisation, de sécurité.

La **croisière nautique**, et surtout l'**aviron**, sont des activités traditionnelles toujours dynamiques sur l'aval du bassin.

## Une pratique concentrée sur quelques tronçons

Le riche potentiel du bassin constitue un support à des activités de forme variées :

**Les « hautes rivières » ou parcours sportifs de haut niveau** : il s'agit des torrents de montagne fréquentés par les kayakistes confirmés ; ils ne sont généralement accessibles qu'à certaines périodes en fonction du débit et offrent des niveaux de difficulté très fluctuants en fonction des conditions. La fréquentation est faible et diffuse, elle échappe à toute statistique, mais certains parcours sont recherchés et drainent des pratiquants exogènes. On compte quelques 120 km de rivières fréquentés.

La plupart de ces torrents sont soumis à l'exploitation hydro-électrique qui génère la création de barrages et surtout de dérives qui laissent un débit réservé souvent insuffisant à la pratique nautique. Des accords avec le producteur permettent parfois de fixer un calendrier des lâchers afin qu'ils soient utilisés au mieux par les pratiquants.

**Les rivières d'« eaux vives »** se situent généralement sur le piémont ; elles associent une pente encore suffisante et des débits plus importants, permettant une meilleure navigabilité. Sur les quelques 400 km navigables (Nive, les gaves du Saison, d'Oloron et de Pau, l'Adour et l'Arros), 185 km sont pratiqués avec une fréquentation de 177000 embarquements annuels. Mais près de 90% de cette fréquentation se concentre sur 65 km. Il s'agit des tronçons faisant l'objet d'une exploitation commerciale ou de sport-nature:

- sur la Nive, 7 structures commerciales réalisent quelques 65000 descentes annuelles sur 15 km de cours d'eau, représentant 3 parcours différents. L'activité s'est développée au cours des années 90 et on constate une certaine saturation, notamment en terme d'accès à la rivière (embarcadères et accès routiers inadaptés à une telle affluence), voire de den-

sité d'embarcations. La qualité de l'eau, surtout, n'est pas apte à la baignade.

- Sur le Gave d'Oloron entre Navarrenx et Sauveterre, l'activité s'est développée dès la fin des années 80 et on compte plus de 30000 descentes sur 20 km de parcours, émanant principalement de 2 structures commerciales et 2 associations « sport-nature ». Les usagers déplorent une baisse des débits en période de prélèvement pour l'irrigation.
- Sur le Gave de Pau, l'activité se concentre sur 2 tronçons de 15 km à l'amont de Lourdes et 12 km à l'aval, avec une fréquentation de 25000 et 35000 descentes/an. Elle émane principalement de deux structures commerciales à l'amont, de 3 associations sport-nature à l'aval ainsi que de nombreux clubs. L'activité à l'aval est contrariée par de gros problèmes de qualité d'eau (aval de Lourdes) et par des problèmes d'accès à la rivière. La traversée de la ville est moins fréquentée pour ne pas troubler les activités religieuses.

**Les rivières « de plaine »** sont fréquentées de façon beaucoup plus sporadique (6500 descentes annuelles sur 158 km de parcours). Les usagers sont les 5 clubs locaux (Aire, St Sever, Amou, Roquefort et Mt de Marsan), mais également 2 prestataires privés proposant des descentes de découverte du milieu (Adour, Louts, Douze et Midouze). Ces axes de promenade sont souvent limités par les débits d'étiage, et nécessitent un entretien et l'élagage des tronçons.

**Le bassin aval de l'Adour**, soumis à l'influence des marées, est principalement utilisé par l'aviron (700 licenciés sur les Gaves Réunis, l'Adour aval et la Nive aval), et pour les croisières nautiques (17000 clients sur les Gaves Réunis et l'Adour jusqu'à Saubusse). Les prestataires regrettent l'ensablement de l'Adour et la perte progressive des appointements par manque d'entretien.

## Baignade et activités de plans d'eau

La **baignade** représente en moyenne près de 250000 entrées par an ; elle est uniquement pratiquée en lac, car la qualité de l'eau insuffisante interdit la baignade en rivière.

Les **activités nautiques** (barques, pédalos, avirons) proposées sur la plupart des lacs de loisirs est estimée à 20000 locations annuelles.

On compte 15 lacs ou bases de loisirs dans le bassin. Ils sont d'origines diverses : 4 d'entre eux sont d'anciennes gravières réhabilitées (Lac Vert, Sames, Biron, Baudreix), Arjuzanx est un ancien site d'extraction minière, 2 lacs ont été initialement créés pour l'irrigation (Marciac, Cadillon). Seul, le lac de Lourdes est un lac naturel.

11 bases de loisirs appartiennent à une collectivité publique (mairie, syndicat de communes ou département), dont 2 (Halco et Lourdes) sont concédées à un privé. Les lacs de Sames, d'Uzein, du Faget et le Lac Vert sont privés.

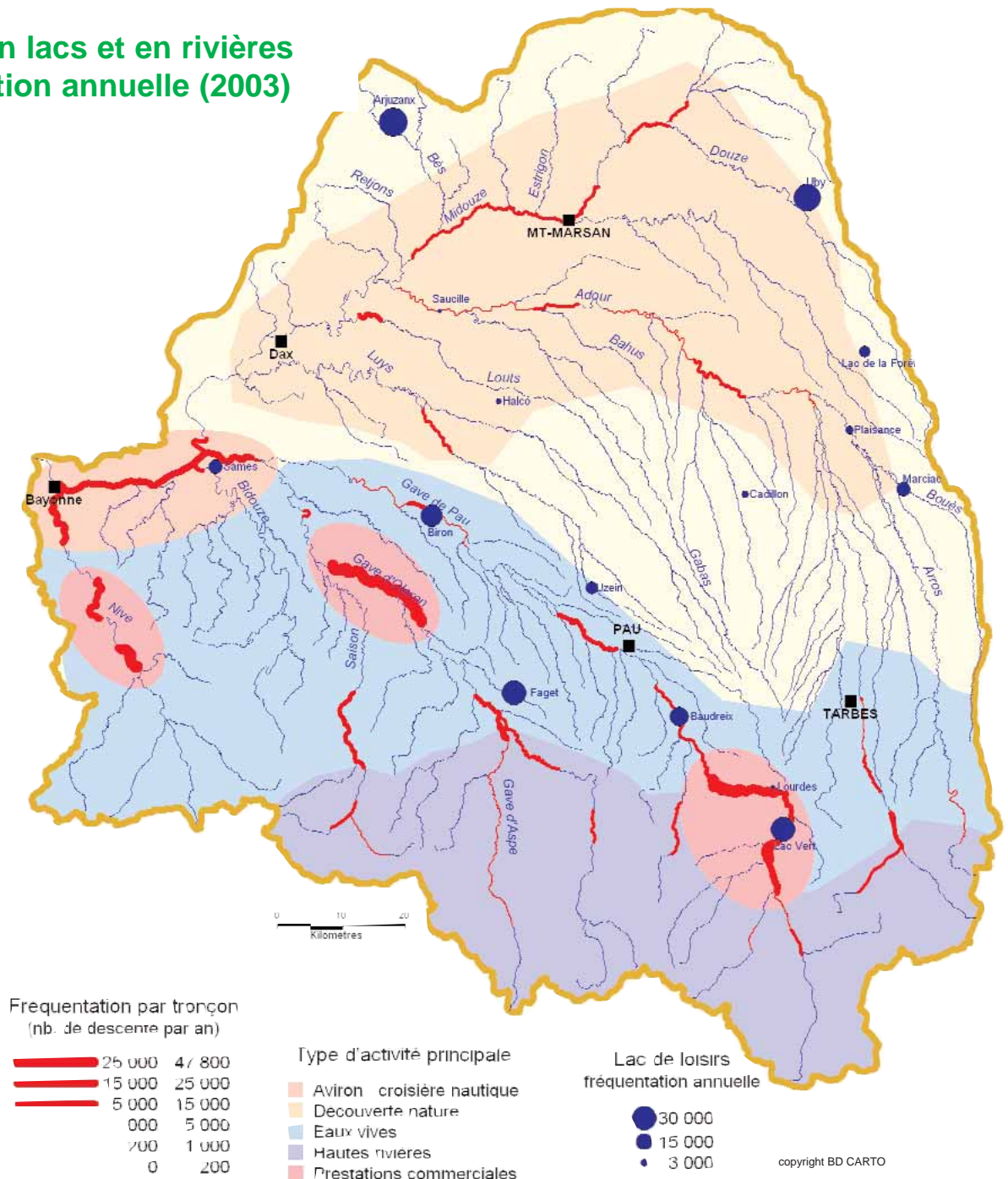
Les activités proposées sont plus ou moins complètes :

- le canotage simple (location de pédalos, barques...) est proposé sur Uzein, Halco, Lourdes (12000 locations/an au total). L'activité est toujours associée à la présence d'un bar ou restaurant ; l'activité ludique constitue un complément à l'activité de restauration. Notons que sur Lourdes, la protection du milieu (tourbière) est prioritaire sur l'exploitation touristique.

- la baignade, proposée sur 11 sites, impose un encadrement plus lourd (présence de MNS). L'attraction de la clientèle passe par la mise à disposition d'aménagements ludiques toujours plus nombreux (tobaggans, plongeoirs). Certaines bases de loisirs (Lac Vert, Faget, Marciac) ont recentré les activités de baignade sur des bassins spécialisés assimilés à des piscines. Le lac est alors relégué à des activités annexes de canotage. On ne compte que 5 sites (Arjuzanx, Marciac, Cadillon, Aignan et Saucille) ne proposant pas des activités de canotage.

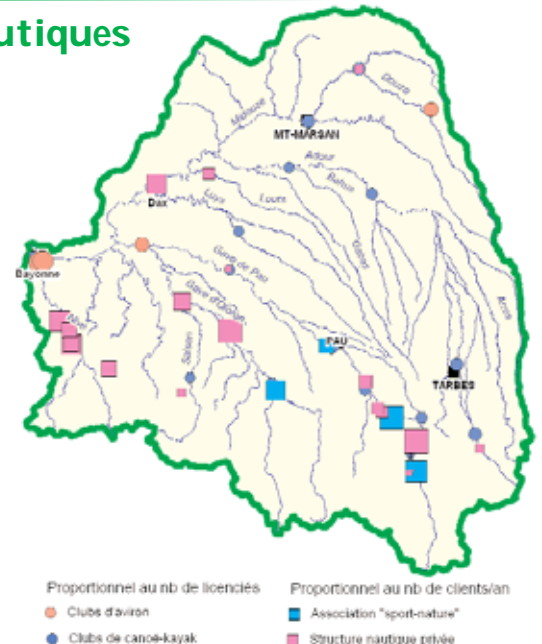
Afin d'atténuer l'impact «météo» à la fréquentation, les bases de loisirs sont généralement associées à des campings ou gîtes qui captent une clientèle de passage et constituent un complément financier indispensable à la viabilité du produit (Marciac, Cadillon, Baudreix, Uzein, Saucille). Parfois même, la base de loisirs ne sert qu'à valoriser un investissement immobilier (Sames).

## Activités en lacs et en rivières Fréquentation annuelle (2003)



## Les structures d'activités nautiques

- les **16 clubs de canoë-kayak** actifs regroupent 700 adhérents et fonctionnent principalement avec du personnel bénévole. Ils utilisent surtout des canoës et kayaks ; certains d'entre eux ont une activité commerciale annexe (23 000 demi-journées/an) permettant de financer le club.
- les **4 clubs d'avirons** comptent plus de 800 adhérents pratiquant sur la Nive, l'Adour aval et le lac de l'Uby.
- les **4 associations «sport»nature** organisent des stages ou journées d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement à destination des scolaires, centres de vacances, associations sportives ou individuels. Elles comptent quelques 52 000 demi-journées d'activité «eaux-vives», réparties à 40% raft, 40% embarcations semi-individuelles et 20% hydrospeed. Elles fonctionnent avec du personnel salarié.
- les **23 structures privées**, en plein développement dans les années 1990, assurent actuellement 136 000 demi-journées. La base d'activité est assurée par le rafting, complété par des embarcations ludiques diverses (hotdogs, airyak, hydrospeed).



# Les contraintes liées aux activités de loisirs

## Une qualité d'eau préoccupante

L'activité nautique impliquant un «contact exceptionnel» avec l'eau, nécessite une qualité d'eaux de baignade. Or, les mesures de qualité biologique révèlent une qualité souvent insuffisante :

- L'Adour amont et le Gave de Pau à l'amont et à l'aval de Lourdes affichent une mauvaise qualité ; notons en particulier l'aval de Lourdes ou les dysfonctionnements de la station d'épuration (en cours de réhabilitation) rendent le Gave de Pau inutilisable de Vizens à la base HPSN; notons que l'objectif prioritaire des contrats de rivière Adour amont et Gave de Pau porte sur la reconquête de la qualité d'eau.
- la Nive et le Gave d'Oloron présentent une qualité momentanément polluée, voire mauvaise à l'aval d'Oloron ou de Cambo.
- ailleurs (Adour, Midouze, Gave de Pau aval), les données insuffisantes ne permettent pas d'évaluer la qualité bactériologique. A l'inverse, les lacs présentent une qualité moyenne à bonne.

## Des obstacles à la navigation

Sur les rivières conformes aux loisirs nautiques, plus de 200 ouvrages barrent le fil de l'eau ; un grand nombre d'entre eux nécessite un débarquement ou pose des problèmes de franchissement ; les installations de franchissement sur certains d'entre eux s'avèrent inadaptés ;

D'autre part, ces ouvrages, remontant la ligne d'eau, cassent le courant et stérilisent ainsi un linéaire important.

La succession d'obstacles est l'une des principales causes de l'exiguïté et du morcellement des parcours d'eaux vives.

## Navigabilité et débit

Le débit insuffisant est souvent évoqué comme contrainte de navigation ; il peut avoir plusieurs causes :

- les dérivations hydroélectriques qui affectent une grande partie des parcours de hautes rivières. Les débits réservés sont jugés insuffisants ou mal respectés. Notons cependant les accords entre les producteurs hydroélectriques et la Fédération de canoë-kayak pour utiliser au mieux les lâchers d'eau,
- les prélèvements agricoles qui accentuent les étiages sur le Gave d'Oloron,
- l'alluvionnement de l'Adour entre Dax et le Bes des Gaves qui, faute d'un entretien des épis, fait disparaître la veine d'eau navigable en étiage.

## Accès à l'eau

L'accès à l'eau passe la plupart du temps par des terrains privés, nécessitant l'accord des propriétaires, souvent tacite ou verbal. Il est souvent remis en cause quand la fréquentation augmente, en particulier en cas d'exploitation commerciale. Des problèmes de sécurité et de protection du milieu se posent avec l'augmentation du nombre et de la taille des embarcations (rafts), de la rotation des navettes inadaptées au réseau routier existant. Ainsi, au Pont de Rieulhes à l'aval de Lourdes ou sur la Nive à Ossès.

L'activité nécessite alors une remise à plat des conditions d'embarquement, de débarquement, de transport et de manoeuvres qui dépasse le cadre d'un accord bilatéral privé.

Dossier réalisé  
par Philippe REGNACQ



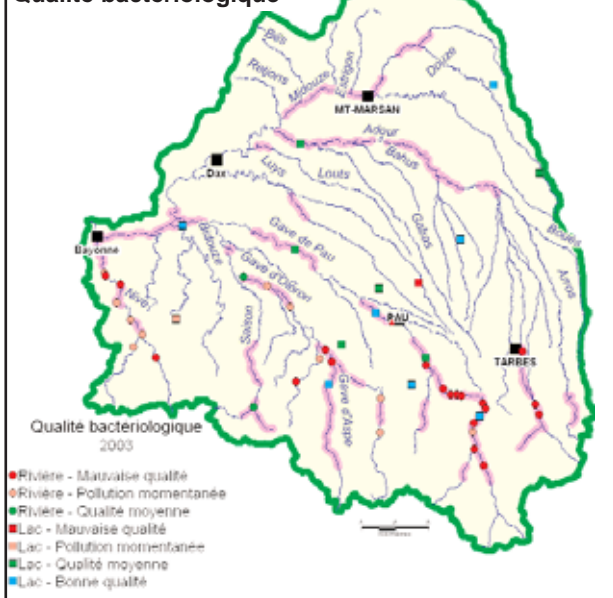
### Observatoire de l'Eau des Pays de l'Adour

I.R.S.A.M

Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Avenue du Doyen Poplawski 64000 PAU  
Tél : 05 59 40 72 78 Fax : 05 59 40 72 42

<http://www.univ-pau.fr/RECHERCHE/OBSEAU/>

### Qualité bactériologique



### Obstacles (seuils et barrages)



### Débits dérivés

